



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4154

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Projet européen OPTICITIES - Individualisation totale d'autorisation de programme - Approbation de 2 conventions

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4154**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Projet européen OPTICITIES - Individualisation totale d'autorisation de programme - Approbation de 2 conventions**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La stratégie de développement de la centrale de mobilité de la Communauté urbaine de Lyon a été approuvée par délibération n° 2011-2279 du Conseil du 27 juin 2011.

L'un des 3 axes d'actions identifiés porte sur l'innovation et la construction de partenariats publics-privés, concrétisés à ce jour par le projet Optimod'Lyon - Développement et expérimentations de systèmes et services numériques pour l'information sur les déplacements sur le territoire urbain de l'agglomération lyonnaise.

Dans le cadre de la stratégie européenne de l'agglomération lyonnaise, et fort des premiers résultats d'Optimod'Lyon, la Communauté urbaine a répondu avec 5 autres villes européennes, des partenaires industriels et les principaux réseaux d'acteurs européens de la mobilité, à un appel à projets lancé par la Commission européenne (CE) dans le cadre de son 7^e programme cadre de recherche et développement (dit FP7). Ce projet baptisé Opticities a été présélectionné le 21 février dernier par un panel d'experts indépendants et les services de la CE. La phase de négociation s'est conclue positivement fin juillet 2013.

La sélection de ce projet, avec un score d'excellence, dans un contexte concurrentiel fort entre les métropoles européennes, est un signe du rayonnement de l'agglomération lyonnaise à l'échelle européenne. Ce projet permettra à la Communauté urbaine d'approfondir à partir de 2014 les résultats d'Optimod'Lyon, notamment sur l'intégration des outils d'information multimodale dans les véhicules, le covoiturage dynamique et les outils de régulation des feux. Il implique, pour la partie française, des acteurs industriels ainsi que des acteurs de premier plan au niveau local et national sur la mobilité : Renault Trucks, Renault, PSA, CityWay, Laboratoire d'économie et des transports de Lyon, Télécom Paris, notamment.

Dans ce contexte, une convention de financement a été mise au point entre la CE et la Communauté urbaine, chef de file de ce projet, ainsi qu'un accord de consortium entre la Communauté urbaine et les 23 partenaires du projet.

La convention de financement entre la Communauté urbaine et la CE fixe le contenu du projet, les modalités de son suivi, le montant et les conditions de versement de l'aide financière accordée par la Commission. Elle est conclue jusqu'à extinction complète des obligations respectives des parties. La Communauté urbaine étant coordinateur du projet, reçoit l'intégralité des subventions du projet, qu'elle redistribue aux partenaires du projet, selon les modalités définies dans la convention de subvention et l'accord de consortium.

L'accord de consortium détaille les modalités de fonctionnement entre les partenaires, les modalités de reversement des aides de la CE par la Communauté urbaine aux partenaires, précise les clauses de confidentialité et de propriété des résultats. Elle est conclue jusqu'à extinction complète des obligations respectives des parties.

Ce projet se déroulera sur 36 mois de novembre 2013 à octobre 2016.

Le budget global du projet s'élève à 13 011 130 € avec une subvention globale de l'Union européenne pour l'ensemble des partenaires de 8 997 972 €. La part à reverser aux autres partenaires est de 8 077 738 €.

Le budget de la Communauté urbaine est de 1 227 600 € TTC et intègre 467 454 € TTC de sous-traitance et 26 410 € TTC de frais divers, le reste correspondant à la valorisation du temps passé des agents de la Communauté urbaine sur le projet. Il fait l'objet d'une subvention de la Commission européenne de 920 234 €, pour partie en fonctionnement (627 246 €) et pour partie en investissement (292 988 €).

Les dépenses liées aux déplacements des agents de la Communauté urbaine seront remboursées sur la base des frais réels, pour permettre leur justification à l'Europe.

L'aide attribuée par la CE sera versée selon les modalités suivantes :

- une avance de 60 % du montant de l'aide, soit 5 398 783,20 € à l'entrée en vigueur de la convention,
- un versement intermédiaire lié à la remise à la CE des rapports d'avancement du projet, pouvant atteindre au maximum 30 % de l'aide,
- le solde sur remise à la CE du rapport final définitif.

Les exigences de gestion de la CE imposent une opération dédiée : OPTICITIES. Celle-ci reste néanmoins la déclinaison de la centrale de mobilité inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014 dans le cadre de l'axe du plan de mandat C11 - Encourager l'usage des transports en commun.

Le montant de l'autorisation de programme à individualiser correspond aux dépenses d'investissements de la Communauté urbaine générées par le projet et au prorata de la recette correspond à cette dépense.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commission européenne (CE), ainsi que l'accord de consortium entre les partenaires du projet, dans le cadre du projet européen OPTICITIES.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et tous les actes afférents.

3° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P08 - Transports urbains, pour un montant de 467 454 € TTC en dépenses et 292 988 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 422 188 € en dépenses et 175 793 € en recettes en 2014,
- 41 678 € en dépenses et 87 896 € en recettes en 2015,
- 3 588 € en dépenses en 2016,
- 29 299 € en recettes en 2017,

sur l'opération n° OP08O2891.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2014, 2015 et 2016 - compte 2032 - fonction 821.

5° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2014, 2015 et 2017 - compte 1327 - fonction 821.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.